



## CONSEIL COMMUNAL DE PENTHAZ

### RAPPORT DE LA COMMISSION : « MODIFICATION DES STATUTS DE L'AJERCO »

Rapport du 21 avril 2016

La Commission composée de MM MAGNENAT (1<sup>er</sup> membre), BACHER (rapporteur), GERBER (excusé) et Mmes HATINGUAIS, BOMMOTTET Noémie, s'est réunie le mercredi 20 avril 2016 à 20 h00 à la salle du conseil à la demande de M. EMERY (municipal).

Lors de cette séance, M. EMERY nous a fait part des modifications nécessaires des statuts pour répondre aux changements liés au plan de développement parascolaire. Il nous a donné toutes les explications nécessaires et a répondu à nos questions. Nous le remercions pour sa clarté et sa disponibilité.

La Commission relève les points suivants :

#### 1. Article 10 : Composition

La nomination d'un suppléant au représentant délégué de la commune est nécessaire afin d'éviter la multiplicité des assermentations tout au long de la législature.

#### 2. Article 12 : Organisation

La durée du mandat du président et du vice-président est ramenée de 5 ans à 1 an. Ils sont tous les 2 rééligibles, mais ne peuvent être réélus plus de 4 fois.

#### 3. Article 16 : Droit de vote

La modification permet de prendre en compte l'importance de la population d'une commune et de pouvoir nommer un délégué par tranche de 1000 habitants.

De plus, en cas d'égalité des voix lors d'une votation, la voix du vice-président tranche en l'absence du président.

#### 4. Article 40 : Modification des statuts

Les modifications des buts principaux de l'Association, des règles de représentations des communes, l'augmentation du capital, du mode de répartition des charges, ainsi que l'élévation du plafond des emprunts, nécessitent l'approbation de 60% des voix.

Les points relevés lors de notre séance ne représentent pas des modifications qui péjoreraient le rôle de notre commune au sein de l'Association.

En conclusion, la Commission donne un avis favorable à l'unanimité, à la modification des statuts, tel que proposée.

Le 1<sup>er</sup> Membre :



P. MAGNENAT

Le Rapporteur :



S. BACHER